



Validité fermage après cessation d'activité

Par **PMH**, le **24/01/2020** à **11:38**

Bonjour,

Je louais des terres à un agriculteur (en entreprise individuelle) qui est décédé, les successeurs ont poursuivi l'exploitation quelques mois sous la forme juridique "indivision entre personnes physiques", le temps de vendre l'exploitation et cette entreprise a cessé son activité à la fin de l'année dernière.

Pour des raisons qui me restent inexpliquées, les successeurs refusent de résilier le bail.

La cessation d'exploiter à la fin de l'année dernière des successeurs vaut-il résiliation de bail afin de pouvoir relouer et que les terres ne partent pas en friche?

Merci par avance pour vos retours!